

RAPPORT

Les principes éthiques d'une société libre



DAMIEN THEILLIER * • Novembre 2014

LE libéralisme est souvent présenté comme étant neutre moralement ou pire, comme étant un relativisme moral égoïste : « chacun ses valeurs et chacun pour soi ». Cette caricature mensongère, véhiculée par de nombreux intellectuels de droite comme de gauche, n'est faite que pour mieux justifier l'accaparement du pouvoir par des gens qui rêvent d'imposer leurs idées (collectivistes) au reste de la société. On les entend souvent invoquer la société, l'histoire, la nation, comme des entités collectives supérieures qui pourraient justifier la contrainte et l'intrusion de l'État dans la vie des individus.

C'est d'ailleurs pourquoi le principal obstacle à tous ces réformateurs sociaux, qu'ils soient conservateurs ou socialistes, ce sont les droits inaliénables de l'individu et en particulier les droits de propriété. D'où leur besoin de caricaturer la liberté et le libéralisme. À l'encontre de cela, nous allons montrer que la liberté bien comprise repose en réalité sur des principes éthiques rationnels intangibles, qu'on ne saurait relativiser.

Une crise philosophique et morale

En 1957, dans son grand roman *La Grève*, Ayn Rand a mis en scène une société gangrénée par la corruption de ses élites. On y voit des politiciens qui magouillent pour s'assurer leur réélection, des hommes d'affaires qui utilisent la loi pour s'adjuger des rentes ou des privilèges en éliminant leurs concurrents. C'est une société du piston, de la multiplication des privilèges, dans laquelle le secteur public s'entend avec le secteur privé pour spolier le citoyen, l'entrepreneur indépendant ou innovant.

Pourtant, nous dit Ayn Rand à travers son héros, John Galt, la corruption des élites n'est qu'un symptôme. Le vrai problème réside dans les fausses idées philosophiques et les faux idéaux moraux auxquels nous adhérons sans nous en rendre compte. « La racine de la catastrophe du monde moderne est d'ordre philosophique et moral. Les gens n'embrassent pas le collectivisme parce qu'ils ont accepté une fausse théorie économique. Ils se tournent vers une fausse théorie économique parce qu'ils ont embrassé le collectivisme », écrit-elle.

Le problème est d'ordre philosophique, il réside dans la philosophie étatiste-collectiviste qui sacrifie la liberté et la responsabilité individuelles à des

* L'auteur est philosophe et président de l'Institut Coppet à Paris. Ce rapport se base sur la communication donnée lors de la Journée libérale romande, le 8 novembre 2014 à Lausanne.

entités collectives abstraites comme l'histoire, la nation, la société ou encore, c'est la mode aujourd'hui, la « planète ».

De la lecture d'Ayn Rand, mais également de tous les grands auteurs de la tradition libérale classique et contemporaine, on peut retenir ces deux vérités philosophiques fondamentales qui vont à l'encontre de la pensée collectiviste :

1. La liberté n'est pas une valeur, elle est la condition de toute valeur.

Il serait faux de prendre la liberté pour une valeur comme une autre. C'est la condition de possibilité de toute valeur. Il ne saurait y avoir de responsabilité morale, de vice ou de vertu sans liberté de choix. Aucun acte contraint n'est moral. Aristote et Thomas d'Aquin à sa suite, l'ont posé comme un principe fondamental de leur éthique : « un acte accompli sous la contrainte ne peut entraîner aucun mérite ni aucun blâme. »

2. Seul l'individu a des droits, la société n'en n'a pas.

Les entités collectives abstraites comme la société, l'histoire, la nation n'ont pas de volonté, pas d'intentions et donc pas de droits. La source de toute moralité c'est l'individu. Il n'y a pas d'autre référence pour définir le bien et le mal, le juste et l'injuste que l'individu. C'est lui seul qui pense, lui seul qui agit, qui choisit, qui exerce une responsabilité morale. La société n'est pas un individu, elle n'agit pas, elle n'existe que par les individus qui la composent et qui agissent.

Comment est-il dès lors possible de justifier moralement une société de liberté ? L'analyse économique ne peut pas suffire à cela. En effet, la science est descriptive et non pas normative. C'est à la philosophie de porter des jugements de valeur et de les justifier rationnellement.

Ainsi l'économie peut nous informer sur les coûts visibles ou invisibles de décisions. Mais la philosophie nous dit qui doit payer quoi et à qui. L'économie peut nous dire ce qui est utile ou nuisible. Elle peut montrer que la liberté est plus utile que la contrainte. Mais seule la philosophie peut nous dire quels sont les actes justes ou injustes, quels sont les actes intrinsèquement violents ou non-violents.

A-t-on le droit de forcer ceux qui ne consomment pas à payer les coûts de ceux qui consomment ? A-t-on le droit d'interdire aux gens de se nuire à eux-mêmes ? Peut-on réprimer les vices ? Quelles sont les normes de justice sur lesquelles une société libre peut et doit s'appuyer ? Telles sont les questions que nous allons aborder. Dans un premier temps, nous montrerons que la liberté bien comprise est indissociable de la propriété. Nous disposerons alors d'un critère permettant, dans un second temps, de définir ce qu'est un acte juste ou injuste (un crime).

La liberté comme théorie de la propriété

Les interactions entre individus sont bien sûr complexes et nombreuses. D'où les conflits, qui sont inévitables. Il est donc indispensable de disposer d'un critère universel pour savoir quand nos actions constituent une agression vis-à-vis d'autrui. Ce critère moral, c'est la propriété.

Une théorie rationnelle de la liberté énonce que chaque homme a un droit absolu de contrôler et de posséder son propre corps ainsi que ses facultés. Frédéric Bastiat écrivait : « l'homme naît propriétaire. »

Propriété de soi et propriété des choses

La première propriété, la plus fondamentale, c'est celle de chacun sur sa propre personne. Mes facultés et mes talents m'appartiennent. Cela signifie que je m'appartiens et que je n'appartiens pas à un autre. Je suis libre et non esclave. La propriété de soi est donc synonyme de liberté. Et tout droit de propriété légitime doit être déduit de cette propriété de chaque homme sur sa propre personne. Dans la mesure où je dois subvenir à mes besoins, je dois également disposer de tout ce que j'ai produit par mon travail, c'est-à-dire par l'usage de mes facultés.

Donc la propriété des choses n'est qu'un prolongement naturel de la propriété de soi. La propriété ainsi entendue est naturelle, elle fonde l'ordre social, elle est la norme de tout droit, de toute justice.

De cela découle la seule conception rationnelle de la liberté : je suis libre si personne ne m'empêche de faire ce que je veux avec ce qui m'appartient. Et nul n'a le droit de m'utiliser ou d'utiliser les fruits de mon travail sans mon consentement.

Vrais et faux droits de l'homme

Si l'homme a des droits de propriété sur sa personne et sur le fruit de son travail, ce n'est pas parce que l'histoire ou la société lui en accorde, ni parce qu'il se les donnerait à lui-même par sa volonté souveraine, mais bien parce que ces droits sont inscrits dans sa nature. L'homme a le droit de faire tout ce qu'il veut, mais seulement avec ce qui lui appartient et dans la limite du respect de la propriété d'autrui.

L'erreur de Rousseau et de toute la pensée socialiste après lui, c'est d'avoir dissocié la liberté et le droit de la propriété naturelle de soi. Chez Rousseau, la propriété n'est pas antérieure au droit, elle n'est qu'une convention instituée par la volonté générale et dans les limites décidées par elle. De ce fait, il n'y a pas de liberté ni de droit indépendamment de la société et du bon vouloir des législateurs.

Or si l'on dissocie le droit de la propriété, on en vient à justifier de faux droits, qui ne sont acquis que par la violation des droits d'autrui. Par exemple : le

droit au travail ou le droit au logement. Pour que je puisse acquérir gratuitement un logement il faut bien que quelqu'un paie pour moi. Et si c'est l'État qui paie, puisqu'il ne produit pas de richesses, il ne peut le faire qu'en prenant un logement à quelqu'un, ou son équivalent, pour me le donner.

Une société juste est donc une société dans laquelle les droits de propriété sont intégralement respectés, c'est-à-dire protégés contre toute ingérence de la part d'autrui. C'est cette ingérence qu'on appelle une agression et qui définit le crime, comme nous allons le voir maintenant.

Théorie de la criminalité

Le crime, une agression contre la propriété

La propriété telle que nous l'avons définie comprend l'intégrité physique, ainsi que celle des biens légitimement acquis. Le crime c'est donc le fait de porter atteinte à l'intégrité physique ou aux biens d'autrui. Le crime est une agression contre la propriété, qui peut être observée et donc objectivement établie.

Autrement dit, il ne suffit pas de nuire à quelqu'un pour qu'on puisse parler de crime et pour qu'on puisse justifier l'usage de la force contre cette action « nuisible ». Il y a beaucoup d'actions qui peuvent causer un tort à autrui : donner une mauvaise note à un élève, licencier un employé, acheter un produit concurrent, exprimer une opinion choquante, etc. Il ne s'agit en aucun cas d'agression, mais d'actions accomplies dans le cadre de contrats ou d'usage de son droit de propriété.

Encore une fois la seule façon correcte de définir le crime c'est le fait de disposer de la personne ou des biens d'autrui sans son consentement, par la violence, ce qu'on peut appeler une agression.

Nous pouvons en déduire trois conséquences :

1. La propriété n'est injuste que si elle est acquise par voie d'agression. De ce point de vue la théorie marxiste de l'exploitation des travailleurs est un sophisme. Elle consiste à faire passer pour un crime ce qui relève de la liberté des échanges et des contrats.

2. Tout titre de propriété qui résulte d'une agression doit être invalidé et remis à la victime.

3. Il est juste de se défendre contre un agresseur (même si l'organisation de cette défense reste à penser). Autrement dit, il ne faut pas confondre la violence agressive avec la violence défensive qui est une réponse légitime à la première.

Les vices et les crimes

Il résulte de ce qui a été posé que certains actes sont des crimes, d'autres sont simplement des vices. Un vice est une action qui nuit à soi-même, à son propre bonheur. De façon indirecte un vice peut nuire à son propre entourage, sans constituer pour autant un crime. Tel est le cas par exemple du jeu ou de l'abus d'alcool.

Ainsi l'esclavage est un crime. Au contraire, la consommation de drogues, les pratiques sexuelles déviantes ou la prostitution, sont des activités qui ne constituent pas des agressions en tant que telles. Tant qu'elles ne font pas de victime, on peut les regarder comme des vices, comme des actions jugées dégradantes au regard de la dignité humaine et donc immorales mais non comme des actions criminelles.

La façon dont un individu traite son propre corps ou le corps d'autrui dans le cadre de relations contractuelles, peut être morale ou immorale, vertueuse ou vicieuse. Mais rien de ce qui relève d'une relation librement consentie entre des adultes ne peut être jugé criminel.

Les intrusions illégitimes de l'État

Si l'on s'en tient aux définitions posées antérieurement, il faut bien reconnaître que de l'État, dans son acception collectiviste, est aujourd'hui l'un des principaux contrevenants aux droits de propriété, qu'il est pourtant censé protéger. Ces intrusions illégitimes dans la sphère privée peuvent prendre diverses formes selon le temps et le lieu :

- Réglementations
- Blocage des prix, des salaires
- Taxations
- Redistributions
- Subventions
- Prohibitions
- Censures

Lorsque les droits de propriété sont violés, on force l'individu à se défaire d'une partie de ses biens au profit d'un autre ou au profit de la collectivité, ce qui est immoral. On l'empêche de faire usage de sa personne et de ses biens comme il l'entend, ou en libre association contractuelle avec d'autres, en vertu du droit, ce qui est injuste.

C'est pourquoi un libéral n'est pas et ne peut pas être un relativiste en matière de morale. Un libéral authentique, c'est-à-dire qui se rattache à la liberté et à la responsabilité individuelles, refuse d'accorder à l'État le droit de

commettre des actions que tout le monde considérerait comme immorales si elles étaient commises par n'importe quel individu ou autre groupe social. Une société libre est donc une société dans laquelle un même code moral et juridique s'applique à tous, y compris et surtout aux personnes qui gouvernent, parce qu'elles disposent du pouvoir de contraindre.

Frédéric Bastiat écrivait : « L'État a-t-il d'autres droits que ceux que les citoyens ont déjà ? J'ai toujours pensé que sa mission était de protéger les droits existants déjà. » L'État n'étant qu'une association d'individus, il n'a pas d'autres droits que ceux mêmes que ceux-ci possèdent préalablement.

Réponses à quelques objections

La tolérance n'est-elle pas l'indifférence aux valeurs ?

Dans une société libre, il y a certainement beaucoup d'actions légitimes du point de vue du droit, que nous pouvons regarder néanmoins comme immorales au regard d'une éthique de vie personnelle exigeante : consommation de drogues, polygamie, propos jugés choquants, racisme, homophobie, œuvres d'art dégradantes, etc.

Mais ce qu'un individu fait avec sa propriété ne regarde que lui. C'est pourquoi nous devons tolérer le fait qu'il y ait une pluralité d'éthiques personnelles, de spiritualités, de modes de vie, y compris si cela nous choque. Cela ne signifie pas que toutes les éthiques se valent et que nous pourrions rester indifférents à ce qui est contraire à nos convictions morales et religieuses. À chacun de les défendre. Mais précisément, la seule manière légitime de le faire c'est d'en persuader les autres, d'user de la parole et de la raison et non de la violence.

L'une des leçons à retenir de la lecture des grands textes libéraux de Tocqueville, de John Stuart Mill, de Benjamin Constant, c'est que les excès de la liberté se combattent par la liberté. Il y a des personnes qui font un mauvais usage de leur liberté, soit. Mais la réponse à ces abus, c'est toujours d'ouvrir l'espace public de la discussion afin de laisser émerger des critiques, des arguments, des raisons.

L'État n'a-t-il pas un rôle à jouer dans la moralisation de la vie sociale ?

Pas plus que l'immoralisme politique, le moralisme politique n'est légitime. Le moralisme politique consiste à imposer une politique morale par le biais de la loi. Mais n'oublions pas que la loi c'est l'usage de la contrainte. Encore une fois, cela revient à violer les droits de propriété en imposant une normalisation des comportements dans des domaines qui relèvent du choix et des préférences des individus : famille, sexualité, religion, éducation, santé.

Est-ce à dire que la vie sociale serait amoralisée et livrée aux caprices des individus ? Non, ce n'est pas ce que nous disons. La moralisation des rapports sociaux relève tout simplement des contrats librement choisis entre les individus

et de la liberté des associations.

Dans une société libre, chacun est incité à exercer sa responsabilité morale, mieux que dans aucun autre système. Quand les droits de propriété sont protégés contre les spoliations en tout genre, y compris les spoliations étatiques, les individus trouvent plus facilement les ressources matérielles et humaines pour s'associer, donner de leur temps et de leur argent pour les autres. On voit émerger de multiples initiatives privées consacrées à l'éducation, à la solidarité : l'aide aux plus fragiles, aux toxicomanes, aux prostituées, etc. Là encore, c'est la liberté elle-même qui est la meilleure réponse aux excès de la liberté et non la contrainte étatique ou l'usage de la force.

Conclusion

Certes, il n'y a pas de liberté sans règles. Mais il existe deux types de règles. Celles qui sont inventées et imposées d'en haut, de façon arbitraire, par des législateurs qui disposent du monopole de la force et qui sont censés agir pour notre bien. Et celles qui sont fondées dans le droit naturel de propriété. Seules ces dernières sont justes, car elles sont universelles. La liberté ainsi conçue renforce la responsabilité individuelle et contribue à créer un ordre social pacifique et prospère pour le plus grand nombre.

En disant cela, nous ne sous-estimons pas le penchant au mal et à la violence qui subsiste en chaque homme. Ceci doit nous conduire à poser la question de l'arbitrage des conflits, de l'attribution des peines et de l'organisation de la sécurité. Mais c'est un autre chapitre. Concluons donc avec Ayn Rand : « Si les hommes veulent s'opposer à la guerre, c'est l'étatisme qu'ils doivent combattre. Aussi longtemps qu'ils soutiennent la notion tribale que l'individu est bon à être sacrifié à la collectivité, que certains hommes ont le droit de régner sur les autres par la force et qu'un « bien » (n'importe quel « bien ») peut le justifier – il ne peut y avoir de paix à l'intérieur d'une nation, ni de paix entre les nations. »
(Ayn Rand, *The Roots of War*)



Impressum

Institut Libéral
Place de la Fusterie 7
1204 Genève, Suisse
Tél.: +41 (0)22 510 27 90
Fax: +41 (0)22 510 27 91
liberal@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur
www.institutliberal.ch.

Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle.
Toutes les publications et communications de l'Institut
contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les
opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas
nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation
ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.
Copyright 2014, Institut Libéral.